



IEJ

Institut d'Études  
Judiciaires

---



[droit.univ-grenoble-alpes.fr](http://droit.univ-grenoble-alpes.fr)

## Une préparation spécifique indispensable

L'Institut d'Études Judiciaires (IEJ) est la **passerelle nécessaire** pour accéder aux métiers de magistrat, d'avocat, de greffier en chef, de greffier, etc.

L'accès à ces professions est subordonné à la réussite d'épreuves aux **exigences rigoureuses**. Pour disposer des meilleurs atouts, l'IEJ vous assure des préparations spécifiques à l'examen d'entrée au CRFPA et au concours de l'ENM et vous permet, grâce à ses effectifs et son fort taux d'encadrement, de bénéficier d'un véritable suivi.

La préparation à la magistrature vous permet également de présenter d'autres concours de la fonction publique (greffier en chef, lieutenant de police...) dont les épreuves sont similaires.

Dans la préparation, l'accent est mis sur l'acquisition d'une méthode efficace de nature à valoriser les connaissances techniques des candidat.e.s.

## Les plus : collaboration avec les milieux professionnels concernés

L'IEJ bénéficie de relations privilégiées avec les milieux professionnels : Barreau de Grenoble, Tribunal de Grande Instance de Grenoble, Cour d'Appel de Grenoble, Tribunal Administratif de Grenoble.



## Témoignages

*« La préparation à l'ENM dispensée par l'IEJ nous a permis de nous confronter et de nous entraîner aux différentes épreuves écrites du concours chaque semaine, puis d'avoir une correction personnalisée. Le partenariat avec la juridiction grenobloise a favorisé le contact avec les magistrats et nous a ouvert des opportunités de stage notamment. Enfin, les effectifs réduits nous ont permis de bénéficier d'un suivi personnalisé et d'enseignements ciblés sur nos besoins. »*

Sarah Heumann et Marion Laprévote, lauréates du 1<sup>er</sup> concours 2015, titulaires du M2 droit pénal et sciences criminelles de Grenoble.

*« La préparation dispensée par l'IEJ a joué un rôle décisif dans ma réussite. En effet, les entraînements réguliers en conditions d'examen sont essentiels : eux seuls permettent d'appréhender efficacement les exigences de l'épreuve et de progresser. Par ailleurs, la proximité des professeurs et le fait de se retrouver régulièrement avec d'autres étudiants préparant le CRFPA permet de rester au contact toute l'année et de ne pas s'isoler. Enfin, les séances d'actualisation ainsi que les séances de préparation au grand oral sont indispensables, en particulier celles se déroulant entre les résultats d'admissibilité et les épreuves d'admission. »*

Frédéric Létang, admis à l'examen du CRFPA 2018, élève avocat à l'EDARA.

## Enseignements

Chaque matière inscrite au programme de l'examen ou du concours fait l'objet d'**enseignements spécifiques**.

Des **séances de méthodes** adaptées à chaque épreuve du concours et de l'examen sont assurées : préparation au grand oral, concours ou examens blancs, devoirs et notes de synthèse en temps réel... Des **séances d'actualisation** vous permettent d'être à jour des dernières évolutions du droit positif.

Par ailleurs, de nombreuses **conférences** sont organisées pendant l'année universitaire sur des thèmes d'une grande diversité susceptibles de vous fournir une **ouverture intellectuelle indispensable** à la bonne préparation de vos épreuves écrites et orales.

## Intervenants extérieurs

Chacune des préparations accueille dans son équipe pédagogique des professionnels : avocat.e.s pour la préparation à l'examen d'entrée du CRFPA, magistrat.e.s du siège et du parquet pour la préparation au concours ENM. Cette collaboration contribue à l'entretien du réseau de l'IEJ, permet aux étudiant.e.s de tisser un premier lien vers le monde professionnel et favorise l'accès à certains stages.



## Stages

Grâce à ses partenaires, l'IEJ vous permet d'appréhender les réalités de votre future profession.

# CRFPA

L'accès à la profession d'avocat

## La réussite 2019 en chiffres

149 candidat.e.s ont composé

57 admissibles

55 admis.e.s

80% des admis.e.s avaient suivi la préparation de l'IEJ

## Objectif de la préparation

La préparation exige un **travail intensif** destiné à parfaire les connaissances des étudiant.e.s dans les matières qu'ils devront présenter à l'examen et propose une méthode adaptée aux différentes épreuves.

## Avocat : une profession réglementée

La profession d'avocat est réglementée par une loi du 31 décembre 1971. Seules les personnes ayant prêté serment et inscrites au Barreau peuvent l'exercer.

Cette inscription est soumise à diverses conditions de moralité, de nationalité (L. 31 déc. 1971, art. 11) et surtout de compétences juridiques.

En effet, l'accès à la profession est subordonné à l'obtention du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) délivré par les CRFPA (Centres Régionaux de Formation Professionnelle d'Avocats).

Ce certificat sanctionne la formation organisée par les centres pour les élèves avocats ayant réussi l'examen d'entrée organisé par les centres d'examen. A Grenoble, cet examen d'entrée est organisé par la Faculté de droit, au sein de l'IEJ, qui assure également la préparation de ce dernier.

# CRFPA

L'examen d'entrée à l'école des avocats



## Contenu de l'examen du CRFPA

- Articles 51 & suiv du Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifiant les conditions d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle des avocats
- Arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle des avocats

## Les épreuves écrites d'admissibilité :

- **Une note de synthèse** (5h ; coeff. 3).
- **Une épreuve en droit des obligations** (3h ; coeff. 2).
- **Une épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques** (3h ; coeff. 2) dans l'une des matières suivantes, au choix des candidats : droit civil ; droit des affaires ; droit social ; droit pénal ; droit administratif ; droit international et européen ; ou droit fiscal.
- **Une épreuve de procédure** (2h ; coeff. 2) portant sur l'une des matières suivantes en fonction du choix réalisé par le candidat pour l'épreuve précédente : procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends (candidats ayant choisi la matière droit civil, droit des affaires, droit social, droit international et européen ou droit fiscal) ; procédure pénale (candidats ayant choisi la matière droit pénal) ; ou procédure administrative contentieuse (candidats ayant choisi la matière droit administratif, droit international et européen ou droit fiscal).

## Les épreuves orales d'admission :

- **Le grand oral ou épreuve d'exposé-discussion** sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux (45 min ; coeff. 4).
- **Une interrogation en langue étrangère** (15 min ; coeff. 1).



### Contenu de la préparation

#### La préparation aux épreuves écrites (admissibilité)

- **Préparation à la note de synthèse** : ce module de formation comprend des séances de méthodologie, 5 devoirs d'entraînement et les séances de correction dédiées.
- **Préparation aux autres épreuves écrites** : Droit des obligations, Epreuve de spécialité, Epreuve de procédure. Chacune de ces 3 épreuves fait l'objet de modules de formation distincts qui comprennent des séances d'actualisation et d'approfondissement et au moins 2 devoirs d'entraînement.
- **Un examen blanc** pour les épreuves écrites d'admissibilité est organisé dans le courant du mois de juin.

Les candidats inscrits à la Préparation au CRFPA bénéficient de l'accès à une **plateforme numérique** où sont mis en ligne différents documents pédagogiques (méthodologies, bibliographies, liens vers divers supports écrits, sujets des devoirs d'entraînement, corrigés, etc...). La plateforme permet en outre d'informer les étudiants des conférences et manifestations scientifiques organisées par la Faculté.

#### Préparation aux épreuves orales (admission)

- **Préparation à l'épreuve d'exposé discussion** : ce module de formation comprend un enseignement relatif aux libertés et aux droits fondamentaux, des séances de méthodologie et de mise en situation. Des séances d'entraînement spécifiques sont organisées pour les personnes admissibles après les résultats des épreuves écrites.
- **Préparation à l'épreuve de langue étrangère** : des enseignements d'anglais sont dispensés et un examen blanc est organisé.

#### Déroulement de la préparation

La préparation repose sur des enseignements spécifiques à chaque matière évaluée lors de l'examen et vise plus particulièrement l'actualisation des connaissances déjà acquises par les candidats.

Les enseignements ont lieu dans les locaux de l'Université Grenoble Alpes, à partir du mois de décembre, en semaine, et en principe entre 17h et 20h.

La préparation permet de réaliser des entraînements à chacune des épreuves de l'examen. Ils peuvent avoir lieu selon deux modalités en fonction du choix opéré par les candidats lors de leur inscription :

- **Les entraînements en présentiel** : ils sont organisés le samedi matin, à partir du mois de décembre, dans les locaux de l'Université Grenoble Alpes dans les conditions d'examen.
- **Les entraînements à distance** : ils sont réalisés par les candidats par leurs propres moyens, dans la semaine suivant la réalisation de l'entraînement en présentiel. Cette formule est recommandée pour les personnes n'ayant pas la possibilité de réaliser les entraînements in situ le samedi matin.

Dans l'un et l'autre cas, les devoirs rendus font l'objet d'une correction et le cas échéant de la mise à disposition d'un corrigé.

### Conditions d'accès

Cette préparation s'adresse plus particulièrement aux **étudiant.e.s actuellement inscrit.e.s en première année de master en droit ou déjà titulaires de ce diplôme.**

Elle concerne également les titulaires d'un des diplômes prévus au 2 de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 (renvoi à l'arrêté du 25 novembre 1998).

**Nul ne peut se présenter plus de 3 fois à l'examen d'entrée.**

### Inscriptions

**L'inscription à l'examen**, qui est **obligatoire**, s'effectue auprès de l'Université avant le 31 décembre de l'année précédant l'examen (arrêté du 17 octobre 2016).

**L'inscription à la préparation** qui est dispensée par l'IEJ est **facultative** et s'effectue en ligne, depuis le site internet de la Faculté.



# ENM

## L'accès à la magistrature

### Un concours de haut niveau

L'École Nationale de la Magistrature (ENM) organise chaque année trois concours permettant d'accéder aux fonctions de magistrat :

- Le premier concours (concours externe) est ouvert aux étudiant.e.s. Il offre depuis deux ans plus de 200 postes pour plus de 2000 inscrit.e.s.
- Le deuxième concours est réservé aux fonctionnaires (une vingtaine de postes chaque année).
- Le troisième concours est ouvert aux personnes justifiant de 8 années d'activité professionnelle ou d'un mandat électif (moins de 10 postes proposés).

### Objectifs de la préparation

L'objectif des enseignements est d'actualiser les connaissances mais aussi d'apprendre aux candidat.e.s à les mobiliser au mieux pour réussir ce concours réputé difficile.

Cette préparation repose sur une **large collaboration entre magistrats et enseignants-chercheurs** qui permet à l'IEJ de Grenoble d'enregistrer un satisfaisant taux de réussite (3 admis pour le concours 2018 ; 4 admis pour le concours 2017).



### Diplôme d'Université « Carrières judiciaires »

Exclusivement ouvert aux étudiant.e.s inscrit.e.s à la préparation ENM, le DU « Carrières judiciaires » repose sur le contrôle continu. Les étudiant.e.s s'y inscrivant peuvent ainsi obtenir un diplôme supplémentaire permettant de **valoriser le travail accompli et les méthodes acquises.**

# ENM

## Le concours d'accès à l'ENM



### Les épreuves

Le concours comporte **5 épreuves écrites d'admissibilité et plusieurs oraux pour l'admission.**

#### Admissibilité :

- Une composition (5 heures) de connaissance et compréhension du monde contemporain portant sur une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles ;
- Une composition (5 heures) portant, au choix du jury, sur le droit civil et la procédure civile ou sur un sujet de droit pénal et procédure pénale ;
- Un cas pratique (3 heures) portant sur un sujet de droit civil et de procédure civile ou sur un sujet de droit pénal et de procédure pénale, dans la matière autre que celle choisie par le jury pour l'épreuve de composition ;
- Une note de synthèse (5 heures) à partir de documents se rapportant à des problèmes judiciaires, juridiques ou administratifs ;
- Une épreuve de droit public (3 heures), portant sur 2 questions.

#### Admission :

- Une épreuve de mise en situation et d'entretien avec le jury ;
- Une interrogation orale portant sur le droit l'union européenne ou droit international privé ou droit administratif (au choix du candidat) ;
- Une interrogation orale portant sur le droit social ou droit des affaires (au choix du candidat) ;
- Une épreuve orale de langue vivante obligatoire (anglais) ;
- Une épreuve orale de langue vivante facultative (allemand, espagnol, italien, arabe).

# ENM

## La préparation de l'IEJ Grenoble

### Contenu de la préparation

La préparation propose les cours suivants :

- Droit pénal général et spécial et procédure pénale ;
- Droit civil et procédure civile ;
- Organisation de l'État, de la justice, libertés publiques et droit public ;
- Note de synthèse ;
- Connaissance et compréhension du monde contemporain ;
- Épreuve de mise en situation et entretien avec le jury ;
- Langue étrangère (anglais) ;
- Actualisations et préparations pour les admissibles.

Une **trentaine de devoirs sur table** couvrant ces différentes matières sont répartis sur l'année. Ils sont organisés **en général le mercredi** dans les conditions du concours et toujours suivis de **séances de corrigé**.

En outre, l'IEJ organise :

- **2 concours blancs** sur table ;
- **2 grands oraux blancs** organisés au Palais de Justice.



### L'association Grenoble-Chambéry

Pour assurer une meilleure préparation aux concours de la magistrature, les IEJ de Chambéry et de Grenoble ont associé leurs forces. La préparation repose donc sur une équipe pédagogique élargie. Dispensée par des enseignants et magistrats grenoblois et chambériens, la **préparation se déroule principalement sur le campus de Grenoble**.

Des conférences d'actualisation organisées à Chambéry ou à Grenoble sont susceptibles d'être ouvertes aux étudiant.e.s.

# ENM

## Nous rejoindre

### Conditions d'accès

Le **concours externe** est ouvert aux étudiant.e.s titulaires d'un diplôme national sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat, d'un diplôme délivré par un Institut d'Études Politiques (IEP), ou encore aux anciens élèves d'une École Normale Supérieure (ENS).

**Nul ne peut se présenter plus de trois fois à ce concours.**

**Pour le deuxième et le troisième concours** : voir le site de l'ENM (<http://www.enm.justice.fr>).

Compte tenu des connaissances juridiques préalables exigées, la préparation s'adresse plus particulièrement aux étudiant.e.s en droit ou titulaires d'un diplôme délivré par un IEP. L'admission à la préparation se fait sur dossier examiné par un comité de sélection qui peut refuser l'inscription s'il estime que le candidat n'a pas les aptitudes et les connaissances nécessaires à la préparation du concours.

### Inscription

L'inscription à la préparation ENM pour l'année universitaire est à faire entre juillet et septembre. Pour connaître la procédure détaillée, rendez-vous sur le site internet de la Faculté de droit.

L'étudiant.e devra joindre à son dossier d'inscription les relevés de notes de l'ensemble de son cursus universitaire ainsi qu'une lettre de motivation. Les candidats pourront également ajouter tout autre document digne d'appuyer leur candidature (attestation de stage, contrat d'assistant de justice...).



### Calendrier pédagogique

- La préparation débute généralement mi-octobre.
- Les cours se terminent en juin.
- Les épreuves du concours commencent généralement fin mai ou début juin.

## Fiche d'identité de la formation

Institut d'Études Judiciaires

**Co-directrice de l'IEJ et responsable de la préparation ENM :**  
Stéphane Gerry-Vernières, Professeur de droit privé et sciences criminelles

**Co-directeur de l'IEJ et responsable de la préparation CRFPA :**  
Sébastien Milleville, Maître de conférences en droit privé

**Adresse :**

Faculté de droit  
Scolarité de l'IEJ  
Domaine universitaire  
1133 rue des résidences  
38400 Saint-Martin-d'Hères

**Téléphone :**

04 76 82 58 09

**Courriel :**

CRFPA : [droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr)  
ENM : [droit-enm@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:droit-enm@univ-grenoble-alpes.fr)

**Site web :**

[droit.univ-grenoble-alpes.fr](http://droit.univ-grenoble-alpes.fr)

Les informations de ce document ne sont pas contractuelles, des modifications peuvent être apportées. Pour plus d'informations, consultez le site web de la Faculté.

Crédit photos : Fotolia, Shutterstock

Rédaction / conception : service communication de la Faculté de droit de Grenoble - Justine Carod

Mise à jour : décembre 2019

